

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-421/SG/CG fixant les tarifs des indemnités pour frais de tournée et de mission allouées au personnel des cadres territoriaux et agents de l'Administration.

n° 75-421/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
5 mars 1975

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1975

Date du numéro
25 mars 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Les tarifs des indemnités pour frais de tournée les fonctionnaires des cadres territoriaux, en déplacement interne l'intérieur du Territoire, sont fixés comme suit: Art.2.— Les tarifs des indemnités pour frais de mission les fonctionnaires des cadres territoriaux, en déplacement externe effectué à l'extérieur du Territoire, sont fixés ainsi qu'il suit: Art.3.—Ces tarifs sont applicables aux personnels titulaires servant au Territoire au titre de l'aide technique, complémentaire à l'article 16 de la convention générale du 19 juin 1975. Art.4 —Le présent arrêté prend effet à compter du 20 juin 1974.